

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-086 DU 03 MARS 2005

Chargeant Monsieur **Alain ADIHO**, **NETF**
Ministre de la Communication et de la Promotion
des Technologies Nouvelles, de l'intérim de
Monsieur **Rogatien BIAOU**, Ministre des Affaires
Etrangères et de l'Intégration Africaine, du jeudi
03 au dimanche 13 mars 2005.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du jeudi 03 au dimanche 13 mars 2005, Monsieur **Alain ADIHO**, Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine, Monsieur **Rogatien BIAOU** pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 3 mars 2005.

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – CANA 2 – MAEIA 4 – MJLDH 4 – SGG 4 – Autres Ministères 22 – Départements 6 - JORB 1.